

Mémorandum des cimetières de Lentigny et d'Onnens

Les cimetières de Lentigny et d'Onnens offrent différentes possibilités de sépulture :

	Sans incinération	Avec incinération				
	Tombe simple	Columbarium		Tombe cinéraire	Ensevelissement dans une tombe contenant un cercueil	Jardin du souvenir
		Case commune	Case famille	Tombe de taille réduite destinée à recueillir une urne funéraire.	Il est possible d'ensevelir une urne funéraire dans une tombe contenant déjà un cercueil. La durée de concession de la tombe n'est pas modifiée.	Les cendres sont déposées anonymement. Disponible au cimetière d'Onnens uniquement.
Nombre de cercueils/urnes	Un cercueil	Une urne	Trois urnes	Deux urnes		
Attribution	Emplacement attribué au moment du décès, selon le plan établi par le conseil communal.	Emplacement attribué au moment du décès, selon le plan établi par le conseil communal.	Emplacement attribué au moment du 1 ^{er} décès, selon le plan établi par le conseil communal.	Emplacement attribué au moment du décès, selon le plan établi par le conseil communal.		
Concession	20 ans	20 ans	20 ans après dépôt 3 ^{ème} urne, mais 60 ans maximum.	20 ans Renouvellement tacite pour 20 ans lors de l'ajout d'une seconde urne.		
Tarif	CHF 800.00	CHF 400.00	CHF 1'200.00	CHF 500.00		
Prolongation	Prolongations possibles de 5 ans en 5 ans, pour autant que le conseil communal ne doive pas disposer de l'emplacement.					
Entretien	L'entretien incombe à la succession.					Commune

Informations utiles :

- Les familles ne passant pas par une entreprise de pompes funèbres doivent faire parvenir un certificat de décès le jour même ou le lendemain au plus tard à l'administration communale.
- Une fois le certificat de décès reçu, la commune prend contact avec la succession afin d'apporter toutes les informations nécessaires.
- Pour toutes les questions relatives aux dimensions des tombes et des monuments, veuillez vous référer au règlement.
- Une taxe d'entrée de 2000.- est perçue pour les personnes non domiciliées sur le territoire de la commune.

En cas de litige, seul le règlement fait foi. Disponible sur www.labrillaz.ch .